

BUDGET PRIMITIF 2018

Budgets Principal, Assainissement, Ordures Ménagères, Transports, GEMAPI, ZAC Loon-Plage

Rapport de
Présentation

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1) Vue d'ensemble des budgets primitifs 2018	6
Le budget primitif 2018 est composé de 6 budgets	6
A - Budget principal.....	6
B - Budget annexe des ordures ménagères	6
C - Budget annexe de l'assainissement.....	7
D - Budget annexe des transports	7
E - Budget GEMAPI.....	7
F - Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE	7
Les tableaux budgétaires	10
BUDGETS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT.....	11
BUDGETS CONSOLIDES - INVESTISSEMENT	12
BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT	14
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT.....	15
BUDGET ORDURES MENAGERES.....	16
BUDGET ASSAINISSEMENT.....	17
BUDGET TRANSPORTS	18
BUDGET GEMAPI.....	19
BUDGET ZAC LOON-PLAGE	20
2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne.....	21
A) Des recettes en recul.....	21
Les recettes du budget principal.....	21

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	27
Les recettes du budget assainissement	29
Les recettes du budget transport :	30
B) Des dépenses de fonctionnement s’inscrivant dans la recherche de réelles marges de manœuvre.....	33
Les charges structurelles et leur poids dans le budget.....	33
C) Les soldes d’épargne.....	42
3) L’analyse de la section d’investissement.....	43
A - Nature et poids des dépenses d’équipement	43
B - Mode de financement des investissements.....	48
C - La dette et sa gestion.....	49

INTRODUCTION

Le budget primitif 2018 est construit conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté du 24 janvier 2018.

Les dispositions de la loi de finances 2018 et de la loi de programmation des finances publiques sur la période 2018-2021 indiquent que **la Communauté Urbaine devra continuer à faire face à des contraintes financières supplémentaires qui vont venir peser de plus en plus sur ses équilibres budgétaires**. Malgré une moindre baisse de la DGF et une stabilisation de l'enveloppe nationale de la contribution au FPIC, **la contribution de la collectivité aux efforts de péréquation nationale continuera d'augmenter en 2018** sous l'effet principalement d'une **réduction progressive d'une de ses dotations de compensation principale (la DCRTP)**. Il faut rappeler que cette Dotation de Compensation à la Réforme de Taxe Professionnelle (DCRTP) attribuée lors de la suppression de la taxe professionnelle était figée depuis 2010 et devait le rester conformément à l'engagement du gouvernement. **Cependant, la loi de finances prévoit, qu'à compter de 2018, le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités est élargi à la DCRTP des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.**

La version initiale du projet de loi évoquait une ponction identique pour les collectivités du bloc communal (-17%) sur la DCRTP s'établissant à 10 M€ en 2018 (sur 65 M€) pour la Communauté Urbaine et la positionnant en tête des collectivités prélevées. Cette disposition budgétairement insupportable a nécessité un décalage du débat d'orientation budgétaire. La version adoptée a retenu une ponction finalement modulée de cette DCRTP en fonction des recettes réelles de fonctionnement s'établissant à 1,3 M€ en 2018 pour notre collectivité.

Il convient de retenir 2 éléments importants de cette mesure :

- le maintien de la DCRTP en variable d'ajustement, même si elle est fortement atténuée pour 2018, conduit vers une suppression à terme quasi certaine de la totalité des 65 M€ de notre collectivité. Seul le délai pour y parvenir est rallongé
- L'évolution de la réduction annuelle jusqu'à extinction est à ce stade difficile à mesurer. Il dépendra des différentes composantes de dotations qui seront intégrées chaque année dans les lois de finances à venir. Il est toutefois probable que cette réduction augmente progressivement dans le temps.

Ce cadre législatif prévoit également pour nouveauté un effort de maîtrise dans **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal plafonnée à +1,2% sur la période 2018-2021** (avec possibilité de modulation de + 0,15% ou – 0,15% par critère selon la situation locale de population, de revenu ou d'évolution antérieure des dépenses) sur lequel les grandes collectivités, dont la Communauté Urbaine fait partie, devront contractuellement s'engager (Pacte Financier CUD / Etat courant 2018).

A ce stade, il apparaît que la référence d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour la Communauté Urbaine pourrait s'établir à **+1,35%** (1,2% +0,15) sous l'effet de modulation de l'évolution antérieure des dépenses sur la période 2014-2016 . Sous réserve de précisions méthodologiques à venir, cette référence serait compatible avec la trajectoire des dépenses retenues dans nos prospectives.

Malgré les contraintes budgétaires qui demeurent, le budget primitif 2018 continue de s'inscrire, d'une part, dans une **démarche résolument volontariste de solidarité locale** et, d'autre part, dans une nécessité plus marquée encore **d'optimisation de gestion « raisonnée »** qui devra désormais être contractualisé avec l'Etat.

S'agissant de la solidarité locale, l'année 2018 sera en effet marquée par **la poursuite des actions du pacte financier et fiscal de solidarité** adopté en juin 2016 entre la communauté urbaine et ses communes membres avec notamment une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui devrait continuer de progresser et sa part « intercommunalité » remaniée, un soutien à l'investissement des communes avec l'attribution des fonds de concours dans le cadre du dispositif du FIC...

S'agissant de la démarche d'optimisation « raisonnée », même si l'analyse rétrospective actualisée met en exergue une situation financière encore maîtrisée, par le biais de ratios financiers rassurants, les perspectives, pour les communes comme pour l'EPCI, ne sont pas engageantes. Elles démontrent **la nécessité de rechercher de réelles marges de manœuvre sur les dépenses avec la fixation d'objectifs pluriannuels de réduction précis et ambitieux** qui visent, **d'abord, les « charges à caractère général »** malgré un élargissement du périmètre budgétaire, **ensuite les subventions** au moyen notamment de l'adoption d'un pilotage politique et technique accru et, enfin, et volontairement de façon moindre **les charges de personnel** au moyen de démarches de réorganisation tout en préservant la qualité de nos services publics, le dialogue social et les acquis sociaux. Cette démarche de pilotage sera accentuée avec l'adoption du pacte financier entre la Communauté Urbaine et l'Etat.

Sur la base des hypothèses actuelles de prospective financière, la trajectoire budgétaire cible est une réduction annuelle moyenne sur la période 2018-2021 de **-1% sur les charges à caractère général** du budget principal, **0% sur les subventions** et **-0.75% sur les charges de personnel**.

Le respect de cette trajectoire budgétaire, qui sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution du contexte financier, est **indispensable au maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour structurer notre territoire et continuer à soutenir notre économie locale**.

Le budget primitif 2018 a été élaboré pour se rapprocher au plus près de ces cibles qui demeurent une référence pluriannuelle moyenne à atteindre sur toute la période 2018-2021. Il apparaît que la cible d'économie n'est pas complètement atteinte pour ce budget primitif 2018 mais s'en rapproche sensiblement.

1) Vue d'ensemble des budgets primitifs 2018

En 2018, il s'élève à un peu plus de 620 M€, répartis à raison de 207 M€ en section d'investissement et de 413 M€ en section de fonctionnement, dont 166 M€ reversés aux communes. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Par ailleurs, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense – recette) ne sont pas compris. Il faut également noter qu'une reprise anticipée 2017 a été faite et ces budgets intègrent donc les reports et les résultats 2017.

Le budget primitif 2018 est composé de 6 budgets

A - Budget principal

C'est le budget le plus important (76 % des dépenses inscrites au BP 2018). Il s'élève au total à 472 M€, répartis à raison de 330 M€ en section de fonctionnement, et 142 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

B - Budget annexe des ordures ménagères

C'est le 3^e budget, en volume financier : il totalise 45 M€, répartis à raison de 34 M€ en section de fonctionnement et 11 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 7 % des dépenses du BP 2018. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 2 M€ en 2018. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

C - Budget annexe de l'assainissement

Ce budget totalise 18 M€ au total, soit 8 M€ de crédits de fonctionnement et 10 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

D - Budget annexe des transports

Le budget des transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2018 à 77 M€ au total dont 39 M€ de fonctionnement, et 38 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 13 % des crédits inscrits au BP 2018. Sa recette principale est le versement transport. Le budget principal devra contribuer à l'équilibre à hauteur de 11 M€ en 2018. En 2018, une reprise de provision à hauteur de 14 M€ sera effectuée afin de financer le projet THNS DKPLUS.

E - Budget GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. Cette compétence a été prise en 2016 par la CUD par anticipation de la loi. C'est donc le 3^{ème} exercice budgétaire en 2018. Son budget est de 8 M€ dont 2 M€ de crédits en fonctionnement et 6 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI. En 2018, il s'équilibre par ses ressources propres ainsi que par l'emprunt notamment pour financer les travaux des digues.

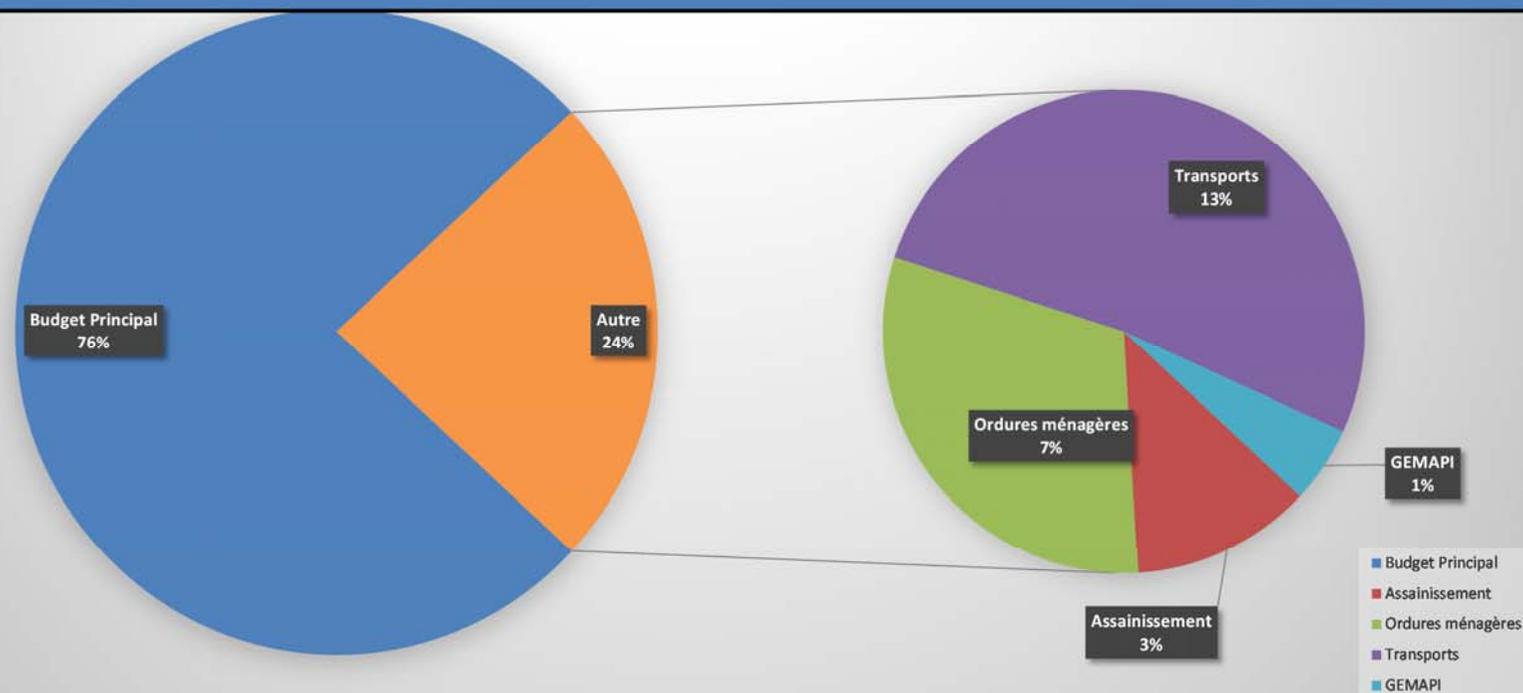
F - Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE

Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGE s'élèvent à 600 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	329 554 897	141 977 484	471 532 381
Budgets Annexes	83 818 965	64 704 143	148 523 108
Assainissement	7 837 406	10 129 136	17 966 542
Ordures ménagères	34 403 717	11 266 747	45 670 464
Transports	39 076 129	37 642 763	76 718 892
GEMAPI	1 901 713	5 665 496	7 567 209
ZAC	600 000	0	600 000
TOTAL	413 373 862	206 681 627	620 055 488

Répartition du Budget Primitif 2018 par budget



BUDGET PRIMITIF 2018 - Budgets consolidés (flux croisés exclus)

CONSOLIDE tous budgets		Dotation 2017	BP 2018	VARIATION EN M€	VARIATION EN %	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Fiscalité Directe -subventions fiscales et dotations de l'état	340,655	352,109	▲ 11,455	3,36%	
	Dotations et Subventions Diverses (hors transport)	3,063	3,636	▲ 0,573	18,71%	
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,847	28,200	▲ 0,353	1,27%	
	Redevance Assainissement	11,000	11,500	▲ 0,500	4,55%	
	Recettes courantes transport	31,212	30,433	▼ - 0,780	-2,50%	
	FPIC encaissé	5,328	5,380	▲ 0,052	0,97%	
	Autres Produits	14,419	14,519	▲ 0,100	0,69%	
	Recettes exceptionnelles	16,128	0,057	▼ - 16,071	-99,65%	
	Taxe GEMAPI	3,000	3,000	▲ 0,000	0,00%	
	Subventions et primes à reverser	0,475	0,484	▲ 0,009	1,83%	
	<i>Reprise de Provision THNS</i>	25,125	15,140	▼ - 9,986	-39,74%	
	TOTAL RECETTES	478,253	464,457	- 13,796	-2,88%	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Charges de Personnel	95,728	97,018	▲ 1,290	1,35%
		Frais Financiers	11,241	10,433	▼ - 0,808	-7,19%
		Reversements aux Communes (AC DSC TCFE)	165,488	166,176	▲ 0,688	0,42%
Subventions , contingents, participations		38,628	40,262	▲ 1,634	4,23%	
Charges du Service Public		63,295	61,292	▼ - 2,003	-3,16%	
GEMAPI		1,122	0,850	▼ - 0,272	-24,28%	
Fonds de péréquation horizontale		17,701	17,880	▲ 0,179	1,01%	
<i>FPIC net</i>		12,373	12,500	▲ 0,127	1,03%	
<i>FPIC encaissé</i>		5,328	5,380	▲ 0,052	0,97%	
Charges Exceptionnelles et Autres		5,562	3,660	▼ - 1,902	-34,20%	
Subventions et primes à reverser		0,475	0,484	▲ 0,009	1,83%	
<i>Provisions</i>		2,544	15,319	▲ 12,775	500,16%	
TOTAL DEPENSES		401,786	413,374	11,588	2,88%	
EPARGNE BRUTE		53,886	51,262	- 2,624	-4,87%	
EPARGNE NETTE		25,656	24,140	- 1,516	-5,91%	
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dotation 2017	BP 2018	VARIATION EN M€	VARIATION EN %	
	Dépenses d'Equipement	114,332	150,172	▲ 35,840	31,35%	
	Subventions d'Investissement	16,583	24,772	▲ 8,189	49,38%	
	Remboursement Dette (1)	28,230	27,122	▼ - 1,108	-3,92%	
	Avances et dette compensée	0,348	0,348	▲ 0,000	0,00%	
	Plan de relance FCTVA	2,114		▼ - 2,114	-100,00%	
	Autres Dépenses	4,310	4,268	▼ - 0,042	-0,97%	
	TOTAL DEPENSES	165,916	206,682	40,766	24,57%	
	Emprunts (1)	53,491	109,410	▲ 55,920	104,54%	
	Subventions et Dotations	20,073	19,300	▼ - 0,772	-3,85%	
	Avances et dette compensée	0,348	0,348	▲ 0,000	0,00%	
	Ecritures de régularisation comptable			▲ 0,000	0,00%	
	Autres Recettes	2,349	3,134	▲ 0,785	33,44%	
	TOTAL RECETTES	76,260	132,192	55,933	73,34%	

Budgets consolidés détaillés

BUDGETS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT

CONSOLIDE

tous budgets

Dotation 2017 BP 2018 Variation

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	494,139	479,744	- 14,395
Charges du service public	63,295	61,292	- 2,003
dont budget principal	26,019	26,274	0,256
dont budget ordures ménagères	18,642	18,345	- 0,297
dont budget assainissement	2,532	2,517	- 0,016
dont budget transport	16,102	14,156	- 1,946
budget ZAC et lotissement	0,580	0,600	0,020
Charges de personnel	95,728	97,018	1,290
Subventions	25,851	27,391	1,540
Subventions GEMAPI			
Reversements de fiscalités aux communes	165,398	166,096	0,698
Attribution de Compensation	122,598	122,690	0,092
Dotation de Solidarité Communautaire	42,800	43,446	0,646
Participation Budget annexes (flux croisés)	14,380	13,515	- 0,865
Participation Transports	11,323	11,490	0,127
Participation OM	3,057	2,045	- 0,992
Contingent SDIS	12,777	12,871	0,094
Autres dépenses	3,199	2,299	- 0,900
Frais financiers	11,241	10,433	- 0,808
Charges exceptionnelles	1,584	0,661	- 0,922
Subventions et primes reversées	0,475	0,484	0,009
Dépenses imprévues	0,200	0,100	- 0,100
Reversement Taxe sur l'électricité	0,090	0,080	- 0,010
GEMAPI	1,122	0,850	- 0,272
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	17,701	17,880	0,179
FPIC net	12,573	12,500	- 0,127
FPIC encaissé	5,328	5,380	0,052
Provisions	2,544	15,319	12,775
Sous total Dépenses réelles	416,166	426,889	10,723
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	401,786	413,374	11,588
Amortissements	18,562	20,163	1,601
Autres opérations d'ordre	0,458	0,582	0,124
Virement section de fonctionnement	58,953	32,110	- 26,843
Sous total Dépenses d'ordre	77,973	52,855	- 25,118

CONSOLIDE

tous budgets

Dotation 2017 BP 2018 Variation

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	494,139	479,744	- 14,395
Fiscalité directe	115,382	129,222	13,840
Dotations compensation suppression TP	187,061	185,901	- 1,160
Taxe sur l'électricité	0,090	0,080	- 0,010
Attribution de compensation	1,084	1,084	
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	37,039	35,823	- 1,216
Dotations et subventions diverses	3,063	3,636	0,573
Participation Budget annexes (flux croisés)	14,380	13,515	- 0,865
Participation Transports	11,323	11,490	0,127
Participation OM	3,057	2,045	- 0,992
Taxe enlèvement ordures ménagères	27,847	28,200	0,353
Redevance assainissement	11,000	11,500	0,500
Versement transport	27,000	27,500	0,500
Délégation service public transport	4,212	2,933	- 1,280
FPIC encaissé	5,328	5,380	0,052
TAXE GEMAPI	3,000	3,000	
Produits financiers	1,348	1,158	- 0,189
Produits exceptionnels	16,128	0,057	- 16,071
Autres produits	13,071	13,360	0,289
Subventions et prime à reverser	0,475	0,484	0,009
Reprise de provision	25,125	15,140	- 9,985
Sous total Recettes réelles	492,634	477,972	- 14,661
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	478,253	464,457	- 13,796
Opérations d'ordre	1,505	1,771	0,266
Sous total Recettes d'ordre	1,505	1,771	0,266
EPARGNE BRUTE	53,886	51,262	- 2,624

BUDGETS CONSOLIDES - INVESTISSEMENT

CONSOLIDE

tous budgets

Dotation 2017

BP 2018

variation

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		201,211	259,476	58,265
Dépenses d'Equipement		114,332	150,172	35,840
Subventions d'équipement		16,583	24,772	8,189
Remboursement de la Dette (1)		28,230	27,122	- 1,108
	<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	59,748	57,047	- 2,701
Avances & dette compensée		0,348	0,348	
Dépenses imprévues		0,200	0,200	
Plan de relance FCTVA		2,114		- 2,114
Autres Dépenses		3,530	3,468	- 0,062
budget ZAC et lotissement		0,580	0,600	0,020
Sous total Dépenses réelles		165,916	206,682	40,766
Opérations d'ordre		7,559	4,042	- 3,517
Sous total Dépenses d'ordre		7,559	4,042	- 3,517
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		201,211	259,476	58,265
Emprunts (1)		53,491	109,410	55,920
	<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	59,748	57,047	- 2,701
Subventions		6,385	3,206	- 3,179
FCTVA		4,800	4,205	- 0,595
Plan de relance FCTVA				x
Autres dotations		8,888	11,889	3,001
Avances & dette compensée		0,348	0,348	
Autres recettes		2,349	3,134	0,785
budget ZAC et lotissement		0,580	0,600	0,020
<i>Ecritures de régularisation</i>				
Sous total Recettes réelles		76,840	132,792	55,953
Amortissements		18,563	20,163	1,600
Autres opérations d'ordre		6,512	2,850	- 3,661
Prélèvement section de fonctionnement		58,953	32,110	- 26,843
Sous total Recettes d'ordre		83,087	54,027	- 29,060
Résultat d'investissement reporté		- 27,736	- 49,374	
Affectation de résultat		40,094	68,251	
BESOIN DE FINANCEMENT		- 86,554	- 68,224	

Détail des budgets

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL	Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	367,468	363,094
Charges du service public	26,019	26,274
Charges personnel	57,095	57,459
Subventions	24,163	25,615
Reversements de fiscalités aux communes	165,398	166,096
Attribution de Compensation	122,598	122,650
Dotation de Solidarité Communautaire	42,800	43,446
SDIS	12,777	12,871
Participation Budget annexes (flux croisés)	14,380	13,515
Participation Transports	11,323	11,450
Participation OM	3,057	2,065
Autres dépenses	2,368	1,482
Frais Financiers	6,690	6,130
Charges exceptionnelles	0,619	0,285
Reversement Taxe sur l'électricité	0,090	0,080
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	17,701	17,880
FPIC net (dépenses - recettes)	12,373	12,500
FPIC encaissé	5,328	5,380
Provision		15,283
Dépenses imprévues	0,200	0,100
Sous total Dépenses réelles	327,501	343,070
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	313,121	329,555
Amortissements	11,206	11,546
Autres opérations d'ordre	0,000	0,000
Virement section de fonctionnement	28,761	8,477
Sous total Dépenses d'ordre	39,967	20,024

BUDGET PRINCIPAL	Dotation 2017	BP 2018
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	367,468	363,094
Fiscalité Directe	115,382	129,222
Dotations compensation suppression TP	187,061	185,901
Taxe sur l'électricité	0,090	0,080
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	37,039	35,823
Dotations et participations diverses	0,607	0,754
Attribution de Compensation	1,084	1,084
FPIC encaissé	5,328	5,380
Produits financiers	0,772	0,649
Produits exceptionnels	15,579	0,007
Autres Produits	4,445	4,194
Sous total Recettes réelles	367,386	363,094
Opérations d'ordre	0,083	
Sous total Recettes d'ordre	0,083	
EPARGNE BRUTE	39,884	35,306

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL	Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	126,128	168,052
Dépenses d'Equipement	63,929	92,958
Subventions d'équipement	16,583	24,772
Remboursement de la Dette (1)	21,297	19,980
<i>Remboursements anticipés (pour info)</i>	<i>53,748</i>	<i>51,047</i>
Dépenses imprévues	0,200	0,200
Plan de relance FCTVA	2,114	
Autres Dépenses	3,530	3,468
<i>Avance budgets lotissements (flux croisés)</i>	<i>0,580</i>	<i>0,600</i>
Sous total Dépenses réelles	108,233	141,977
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	107,653	141,377
Opérations d'ordre	3,320	2,271
Sous total Dépenses d'ordre	3,320	2,271

	Dotation 2017	BP 2018
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	126,128	168,052
Emprunts (1)	45,049	94,814
<i>Refinancement RA (pour info)</i>	<i>53,748</i>	<i>51,047</i>
Subventions	6,371	3,206
FCTVA	4,500	4,026
Autres dotations	1,000	1,001
Autres recettes	2,340	3,134
Ecritures de régularisation comptable		
Sous total Recettes réelles	59,260	106,182
Amortissements	11,206	11,546
Autres opérations d'ordre	3,238	2,271
Sous total Recettes d'ordre	43,205	22,295
Résultat d'investissement reporté	- 14,575	- 23,804
Affectation de résultat	23,664	39,576
BESOIN DE FINANCEMENT	- 48,973	- 35,796

(1) hors remboursements anticipés refinancés

BUDGET ORDURES MENAGERES

ORDURES MENAGERES			
		Dotation 2017	BP 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	39,533	38,866
	Charges du service public	18,642	18,345
	Charges de Personnel	12,762	12,461
	Subventions	0,174	0,156
	Autres Dépenses	0,024	0,010
	Frais Financiers	3,622	3,402
	Charges exceptionnelles	0,037	0,021
	Provision	0,009	0,009
	Sous total Dépenses réelles	35,269	34,404
	Amortissements	1,674	1,659
	Autres opérations d'ordre		
	Virement section de fonctionnement	2,591	2,804
	Sous total Dépenses d'ordre	4,265	4,463
	- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	39,533	38,866
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,847	28,200
	Participation Budget Principal	3,057	2,065
	Ventes - Produits Divers	7,583	8,085
	Produits financiers	0,538	0,478
	Produits exceptionnels	0,376	0,000
	Autres Produits	0,132	0,038
Sous total Recettes réelles	39,533	38,866	
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	36,476	36,801	
Opérations d'ordre			
Sous total Recettes d'ordre			
EPARGNE BRUTE	4,273	4,471	

ORDURES MENAGERES			
		Dotation 2017	BP 2018
SECTION D'INVESTISSEMENT	- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	9,107	13,707
	Dépenses d'Equiperment	2,169	6,623
	Subventions d'équipement		
	Remboursement de la Dette (1)	4,580	4,644
	<i>Remboursements anticipés (pour info)</i>	2,000	2,000
	Autres Dépenses		
	Sous total Dépenses réelles	6,749	11,267
	Opérations d'ordre		
	Sous total Dépenses d'ordre		
	- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	9,107	13,707
	Emprunts (1)	2,094	6,597
	<i>Refinancement RA autres (pour info)</i>	2,000	2,000
	Subventions	0,014	
	FCTVA	0,300	0,179
	Autres recettes	0,009	
Sous total Recettes réelles	2,416	6,776	
Amortissements	1,674	1,659	
Prélèvement section de fonctionnement	2,591	2,804	
Sous total Recettes d'ordre	4,265	4,463	
Résultat d'investissement reporté	- 2,358	- 2,441	
Affectation de résultat	2,426	2,468	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 4,332	- 4,490	

(1) hors remboursements anticipés refinancés

BUDGET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT		Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		13,002	14,055
Charge du service public		2,532	2,517
Charges de Personnel		4,073	4,029
Subventions		0,073	0,073
Autres dépenses		0,001	0,001
Frais Financiers		0,660	0,625
Charges Exceptionnelles		0,518	0,082
Primes d'Épuration reversées		0,475	0,484
<i>recettes reversées</i>		<i>0,475</i>	<i>0,484</i>
Soulte avant concessionnaire			
Provision		0,028	0,028
Sous total Dépenses réelles		8,360	7,837
Amortissements		2,859	3,256
Autres opérations d'ordre			
Virement section de fonctionnement		1,782	2,961
Sous total Dépenses d'ordre		4,641	6,218
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		13,002	14,055
Redevance Assainissement		11,000	11,500
Primes d'Épuration		0,675	1,096
Primes d'Épuration à reverser		0,475	0,484
Subventions à reverser			
<i>recettes à reverser</i>		<i>0,475</i>	<i>0,484</i>
Autres Produits		0,561	0,791
Produits financiers		0,038	0,031
Produits exceptionnels		0,165	0,050
Sous total Recettes réelles		12,914	13,952
Opérations d'ordre		0,087	0,103
Sous total Recettes d'ordre		0,087	0,103
EPARGNE BRUTE		4,582	6,142

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ASSAINISSEMENT		Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		13,271	12,506
Dépenses d'Équipement		7,157	7,953
Subventions d'équipement			
Remboursement de la Dette (1)		1,735	1,829
<small>Remboursements anticipés autres* (pour info)</small>		<small>2,000</small>	<small>2,000</small>
Avances & dettes compensées		0,348	0,348
Sous total Dépenses réelles		9,240	10,129
Opérations d'ordre		0,133	0,103
Sous total Dépenses d'ordre		0,133	0,103
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		13,271	12,506
Emprunts (1)		4,698	2,969
<small>Refinancement RA (pour info)</small>		<small>2,000</small>	<small>2,000</small>
Autres dotations		0,188	0,049
Avances & dettes compensées		0,348	0,348
Autres recettes			
Sous total Recettes réelles		5,233	3,366
Amortissements		2,859	3,256
Autres opérations d'ordre		0,045	
Prélèvement section de fonctionnement		1,782	2,961
Sous total Recettes d'ordre		4,687	6,218
Résultat d'investissement reporté		- 3,899	- 2,273
Affectation de résultat		3,351	2,923
BESOIN DE FINANCEMENT		- 4,006	- 6,764

(1) hors remboursements anticipés refinancés

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET TRANSPORTS

TRANSPORTS		Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		70,098	59,550
Délégation de Service Public		37,576	36,790
Charges du service public		0,573	0,696
Reversement de Versement Transport		0,800	0,800
Participation Département		0,502	0,502
Frais financiers		0,269	0,268
Charges exceptionnelles		0,168	0,020
Provision		2,508	
Sous total Dépenses réelles		42,396	39,076
Amortissements		2,824	3,701
Autres opérations d'ordre			
Virement section de fonctionnement		24,878	16,772
Sous total Dépenses d'ordre		27,702	20,473
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		70,098	59,550
Délégation de Service Public		4,212	2,933
Versement Transport		27,000	27,500
Subventions		1,781	1,786
Participation Budget Principal		11,323	11,450
Autres produits		0,350	0,252
Reprise de Provision		25,125	15,140
Produits exceptionnels		0,008	
Sous total Recettes réelles		69,800	59,061
Sous total Recettes réelles <small>(hors flux croisés)</small>		58,477	47,611
Opérations d'ordre		0,298	0,489
Sous total Recettes d'ordre		0,298	0,489
EPARGNE BRUTE		4,787	4,845

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TRANSPORTS		Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		48,903	58,366
Dépenses d'Equipement		38,555	36,973
Subventions d'équipement			
Remboursement de la Dette (1)		0,618	0,670
<i>Remboursements anticipés (pour info)</i>		<i>2,000</i>	<i>2,000</i>
Sous total Dépenses réelles		39,173	37,643
Opérations d'ordre		3,069	0,489
Sous total Dépenses d'ordre		3,069	0,489
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		48,903	58,366
Emprunts (1)		1,650	5,030
<i>Financement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>		<i>2,000</i>	<i>2,000</i>
Autres dotations		7,700	10,839
Autres recettes			
Sous total Recettes réelles		9,350	15,869
Amortissements		2,824	3,701
Autres opérations d'ordre		2,771	
Prélèvement section de fonctionnement		24,878	16,772
Sous total Recettes d'ordre		30,473	20,473
Résultat d'investissement reporté		- 6,661	- 20,235
Affectation de résultat		9,079	22,024
BESOIN DE FINANCEMENT		- 29,822	- 21,774

SECTION D'INVESTISSEMENT

(1) hors remboursements anticipés refinancés

BUDGET GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT		GEMAPI		Dotation	BP 2018
				2017	
		- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	3,000	3,000	
		Charges de service public	1,122	0,850	
		Subventions	0,938	1,044	
		Frais Financiers		0,008	
		Sous total Dépenses réelles	2,060	1,902	
		Opérations d'ordre		0,003	
		Virement section de fonctionnement	0,940	1,096	
		Sous total Dépenses d'ordre	0,940	1,098	
		- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	3,000	3,000	
		Taxe GEMAPI	3,000	3,000	
		Autres recettes			
		Sous total Recettes réelles	3,000	3,000	
		Opérations d'ordre			
		Sous total Recettes d'ordre			
		EPARGNE BRUTE	0,940	1,098	

SECTION D'INVESTISSEMENT		GEMAPI		Dotation	BP 2018
				2017	
		- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	2,765	5,665	
		Dépenses d'équipement	2,522	5,665	
		Sous total Dépenses réelles	2,522	5,665	
		Opérations d'ordre			
		Sous total Dépenses d'ordre			
		- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	2,765	5,665	
		Emprunts	0,251	2,430	
		Subventions		0,220	
		FCTVA		0,035	
		Sous total Recettes réelles	0,251	2,685	
		Opérations d'ordre		0,003	
		Prélèvement section de fonctionnement	0,940	1,096	
		Sous total Recettes d'ordre	0,940	1,098	
		Résultat d'investissement reporté	0,243	0,622	
		Affectation de résultat	1,574	1,260	
		BESOIN DE FINANCEMENT	- 2,271	- 2,980	

(1) hors remboursements anticipés refinancés

BUDGET ZAC LOON-PLAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ZAC LOON-PLAGE		Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		1,037	1,179
Dépenses réelles		0,580	0,600
Sous total Dépenses réelles		0,580	0,600
Dépenses d'ordre		0,457	0,579
Sous total Dépenses d'ordre		0,457	0,579
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		1,037	1,179
Recettes réelles			
Sous total Recettes réelles			
Recettes d'ordre		1,037	1,179
Sous total Recettes d'ordre		1,037	1,179
EPARGNE BRUTE		- 0,580	- 0,600

SECTION D'INVESTISSEMENT

ZAC LOON-PLAGE		Dotation 2017	BP 2018
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		1,037	1,179
Dépenses réelles			
Sous total Dépenses réelles			
Dépenses d'ordre		1,037	1,179
Sous total Dépenses d'ordre		1,037	1,179
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		1,037	1,179
Recettes réelles		0,580	0,600
Sous total Recettes réelles		0,580	0,600
Recettes d'ordre		0,457	0,579
Prélèvement section de fonctionnement			
Sous total Recettes d'ordre		0,457	0,579
BESOIN DE FINANCEMENT		0,580	0,600

(1) hors remboursements anticipés refinancés

2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

A) Des recettes en recul

Hors flux croisés et reprise de provision pour le projet DK plus, les recettes réelles de fonctionnement, qui donnent lieu à encaissement réel, sont estimées en 2018 à hauteur de **449 M€**, tous budgets confondus, soit une **baisse globale attendue de 3,8 M€ par rapport à 2017**. Toutefois, **neutralisation faite des 15,3 M€ au titre du contentieux fiscal avec l'Etat, qui augmentent de façon exceptionnelle les recettes 2017, les recettes 2018 s'affichent en réalité à la hausse de 11,5 M€ (effet terminal méthanier)**.

Les recettes sont différenciées ci-après en fonction du budget (principal, assainissement, ordures ménagères, transport).

Les recettes du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **363 M€** dont environ 98 % issus de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2018 du budget principal sont attendues en baisse d'environ **4,3 M€ (voir + 11 M€ après neutralisation du contentieux fiscal encaissé en 2017)**.

1/ Les recettes fiscales

Au sein des recettes fiscales, il convient d'opérer la distinction entre les impôts économiques (acquittés par les entreprises) et les impôts ménages (acquittés par les particuliers). Globalement, elles sont évaluées à **129 M€** pour l'année 2018, répartis comme suit :

- **86,29 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), partagés entre :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **70,5 M€** contre 64,47 M€ en 2017,
 - et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **15,79 M€** contre 17,05 M€ en 2017.

La CET a été calculée selon des hypothèses distinctes.

Les estimations réalisées sur l'évolution de la CFE entre 2011 et 2016 conjuguées à la revalorisation forfaitaire aboutissent, d'une part, à une hausse de + 2,6 % par rapport à 2017. D'autre part, l'implantation du terminal méthanier a généré une recette supplémentaire de 8,6 M€, étalée sur deux exercices (exonération 50% 1ère année, 100 % 2ème année) : 4,34 M€ ont été encaissés en 2017, la même hausse de 4,34 M€ est attendue en 2018.

Les services fiscaux ont communiqué la CVAE prévisionnelle de la communauté pour 2017. Une forte baisse **(- 1,26 M €) est attendue par rapport à 2017**. Il convient de rappeler une fois encore les difficultés à estimer cette taxe du fait de la volatilité de l'impôt qui repose sur un contexte économique fluctuant et sur des modalités de versement en décalé ne permettant pas de stabiliser la valeur ajoutée exactes des entreprises.

- **20,1 M€** correspondant au produit de la taxe d'habitation (contre 19,51 M€ en 2017). Cette variation correspond à la fois à la revalorisation des bases et leur élargissement constaté chaque année.
- **0,301 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti (292 K € en 2017) dont les bases sont revalorisées à + 0,4 % comme pour les bases de TH.
- **19,6 M€** issus de **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** dont plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines. La taxe est en augmentation de + 8,6 M€ par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par l'implantation du terminal méthanier qui engendre une recette supplémentaire de 4,2 M€. Toutefois, cette recette n'a pas été encaissée par la CUD en 2017. Par conséquent, la CUD percevrait, en 2018, les recettes provenant du terminal méthanier au titre des années 2017 et 2018, soit + 8,4 M€.
- Et enfin, **2,77 M€ de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**. Aucune revalorisation de taux n'a été votée pour 2018. En 2017, la TASCom s'élevait à 3,44 M€. Trois effets peuvent expliquer l'augmentation de la TASCOM entre 2017 et 2016, à savoir :
 - Majoration de 50 % de l'acompte pour les établissements de plus de 2 500 m² : En 2017, les établissements ayant une surface de vente au détail supérieure à 2 500 m² doivent acquitter un acompte de 50 % sur le montant de la TaSCom et de la majoration de 50 % (article 21 de la loi de finances pour 2017 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016).

- La Révision des valeurs locatives des Locaux professionnels (RVLLP) : Les société ont dû remplir une nouvelle déclaration pour déterminer la valeur locative de leur bien selon la RVLLP. Par conséquent, leur surface déclarée a été modifiée ou inchangé d'où un impact sur la TASCom.
- Retombée suite à l'audit réalisé par fiscalité et territoire.

Les recettes fiscales devraient ainsi augmenter de + 13,3 M€ par rapport à 2017, cette croissance est issue, en majeure partie, de l'implantation du terminal méthanier.

2/ Les compensations fiscales

En sus des recettes fiscales proprement dites, il convient d'ajouter les compensations fiscales, nationales et locales.

Au niveau national, il s'agit des compensations de la réforme de la fiscalité, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DRCPT) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). La FNGIR reste figée en 2018. Au contraire, la DCRTP diminuerait à hauteur de – 1,26 M€ par rapport à 2017. En effet, la loi de finances pour 2018 intègre la DCRTP en tant que variable d'ajustement. Par conséquent, la DCRTP est minorée au prorata des recettes réelles de fonctionnement des EPCI. Par ailleurs, la Dotation Unique de Compensation de la TP (DUCSTP) est supprimée à partir de 2018.

Au niveau local, les compensations d'exonérations continuent de jouer le rôle de variable d'ajustement.

Au final, les recettes fiscales brutes (recettes fiscales et compensations fiscales), sont attendues en 2018 en augmentation de + 12 M€ par rapport à 2017, soit + 3,96 %.

3/ La péréquation et les reversements

Ces recettes fiscales brutes sont toutefois à minorer de « réductions de fiscalité » au titre, d'une part, de péréquations nationales, et, d'autre part, des reversements aux communes afin de déterminer les recettes fiscales nettes.

- ✓ Au niveau national, la **péréquation** est symbolisée par le **FPIC** qui permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Sur le territoire communautaire, au titre de 2018, le solde (prélèvement-encaissement) devrait rester équivalent à celui de 2017 et s'élever à -12,39 M€ (contre -12,37 M€ en 2017),

- ✓ Au niveau local, il s'agit des **reversements de la communauté aux communes membres** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ces dotations inscrites pour **164,91 M€** sont détaillées au chapitre « dépenses ».

Les données présentées ci-dessus sont récapitulées dans le tableau ci-après :

RECETTES 2017 - 2018

LIBELLES	DOTATION 2016	Dotation 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / Dotation 2017
RECETTES FISCALES (hors RS)	109 443 478	115 745 517	129 056 133	13 310 616
<i>Taxe d'habitation</i>	19 411 110	19 511 020	20 100 000	588 980
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	285 974	292 283	301 000	8 717
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	58 999 471	64 469 777	70 500 000	6 030 223
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	17 220 488	17 047 668	15 785 133	-1 262 535
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	10 892 956	10 980 096	19 600 000	8 619 904
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 633 479	3 444 673	2 770 000	-674 673
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>1 279 514</i>	<i>1 204 765</i>		<i>-1 204 765</i>
COMPENSATIONS FISCALES NATIONALES	187 075 701	187 060 710	185 900 654	-1 160 056
<i>DRCTP</i>	64 565 728	64 565 728	63 405 672	-1 160 056
<i>FNGIR</i>	122 509 973	122 494 982	122 494 982	0
COMPENSATIONS EXONERATION FISCALITE DIRECTE LOCALE	1 462 775	1 610 799	1 507 000	-103 799
<i>Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres</i>	468 698	145 872	0	-145 872
<i>Compensations exonérations (taxe d'habitation)</i>	994 077	1 464 927	1 507 000	42 073
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	297 981 954	304 417 026	316 463 787	12 046 761
PÉRÉQUATION NATIONALE				
FPIC NET (prélèvement)	-5 759 672	-12 372 699	-12 390 000	-17 301
REVERSEMENTS AUX COMMUNES				
AC NETTE (versement)	-124 431 007	-123 637 039	-121 469 944	2 167 095
DSC (versement)	-47 286 556	-42 724 426	-43 445 963	-721 537
TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	120 504 719	125 682 862	139 157 880	13 475 018

Au final, les recettes fiscales nettes s'affichent en progression de +13,48 M€. Cette augmentation trouve son origine par la perception des recettes assujetties au terminal méthanier et par la sanctuarisation de l'enveloppe nationale du FPIC.

4/ La Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2014, pour rappel, les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics à travers une réduction des concours financiers de l'Etat (voir la partie développée à cet effet dans le rapport d'orientations budgétaires).

Au niveau local, l'impact annuel pour la communauté urbaine s'élève à près de 18 M€, représentant un cumul de 41,5 M€ sur 4 ans.

Cet effort de participation est ponctionné sur les concours de l'Etat, et notamment sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2018, la loi de finances supprime la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) et met en place un contrat Etat-Collectivités sur les dépenses. Ce contrat applicable à la CUD dès 2018 définira la trajectoire de dépenses à suivre. Dans le cas où le contrat ne serait pas respecté, la DGF diminuerait à hauteur de - 2 % au maximum.

Puisque la CRFP est supprimée et sous réserve du respect du contrat Etat-Collectivités, la dotation d'intercommunalité resterait figée à son montant de 2017 soit 1,17 M€.

Cependant, la dotation de Compensation 2018 diminuerait, quant à elle, de - 0,944 M€, en raison de la compensation de la hausse des autres parts de DGF (DSU,DSR et DNP), qui bénéficient aux communes.

Au final, la **DGF** de la Communauté Urbaine devrait s'élever, en 2018, à 34,29 M€.

LIBELLES	DOTATION 2016	Dotation 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / Dotation 2017
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	38 144 378	35 230 717	34 286 143	-944 574
Dotation d'intercommunalité	3 137 703	1 168 143	1 168 143	0
Dotations de compensations	35 006 675	34 062 574	33 118 000	-944 574

5) la Taxe sur l'Electricité (TCFE) n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe qu'il convient d'évoquer.

Depuis 2016, la CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, perçoit cette taxe en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1er janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, à hauteur de 0,08 M€.

Cette taxe est ensuite reversée à ces communes afin de ne pas créer de distorsion par rapport aux communes de plus de 2 000 habitants qui perçoivent directement la TCFE.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il convient de rappeler que la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets du budget annexe des ordures ménagères.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) est exigible pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB), elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

Au moment de l'élaboration du présent budget, cette revalorisation est prévue par la loi de finances, à hauteur de + 0,4 %.

Conformément aux orientations budgétaires, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78 %.

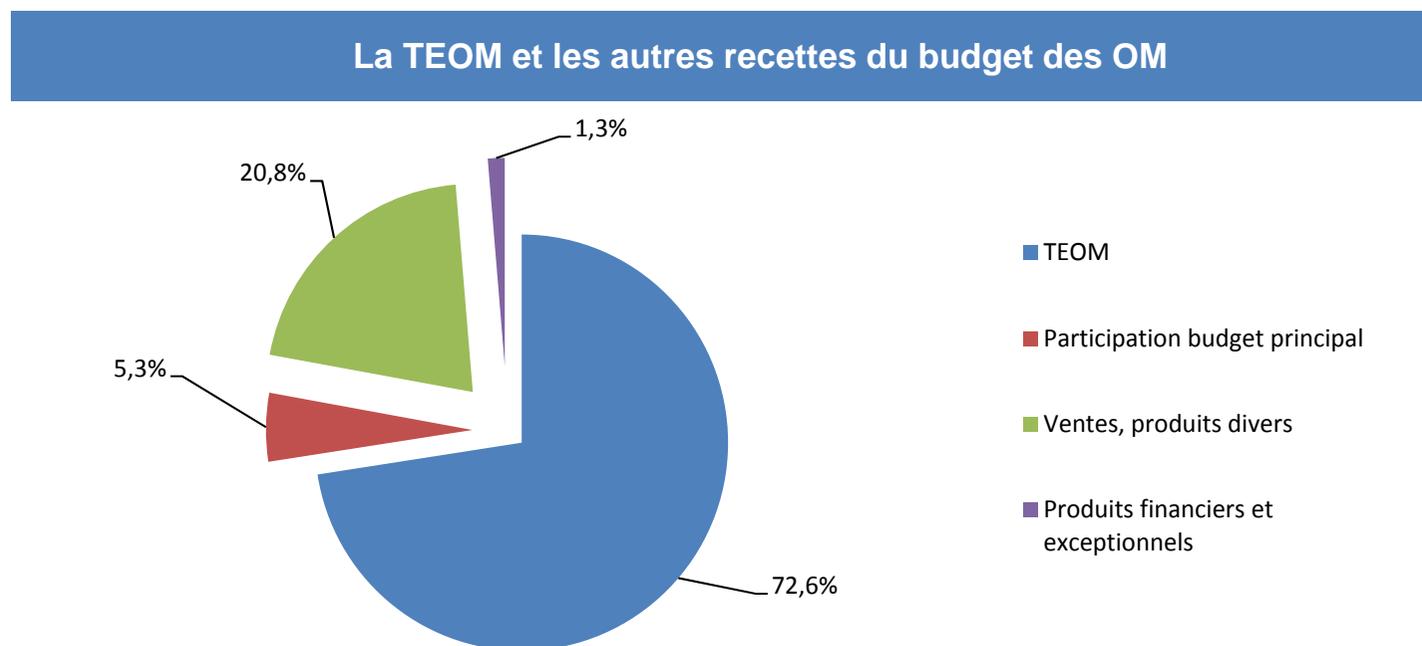
Le produit notifié de la TEOM était de 28,02 M€ en 2017. Le produit est estimé à environ 28,2 M€ en 2018.

Cette croissance des bases est minime et insuffisante pour compenser totalement le besoin d'équilibre du budget. Par conséquent, la subvention prévisionnelle du budget principal au budget des ordures ménagères est prévue pour

2 M€ contre 3 M€ au budget 2017. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

La TEOM constituera, au titre de 2018, **73 % des recettes de ce budget annexe.**

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.



Les recettes du budget assainissement

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faites des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires.

Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

Il est rappelé que les tarifs de la redevance assainissement font l'objet d'une harmonisation progressive, de 2016 à 2020, entre les parties est et ouest du territoire.

Par ailleurs, la communauté urbaine s'est fixé pour stratégie de dimensionner l'ensemble des tarifs liés à sa compétence assainissement dans le respect d'un objectif visant à ce que l'ensemble des composantes du prix de l'eau évoluent dans la limite de l'évolution du coût de la vie.

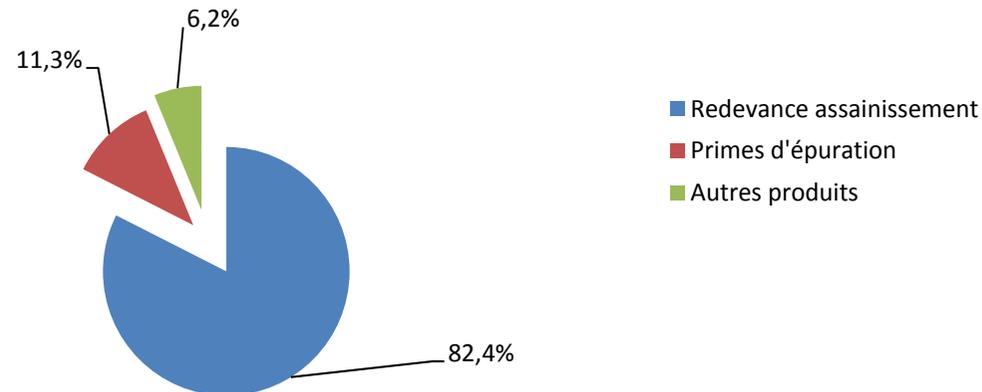
La redevance assainissement et les tarifs de prestations diverses seront donc majorés de 1,1 % (prévision de l'inflation 2017 réalisée à la fin du 01^{er} semestre 2016 par la Banque de France)

Ainsi, le produit de cette redevance est attendu en 2018 pour un montant de 11,5 M€, contre 11 M€ en 2017.

La redevance constitue 82 % des recettes de ce budget.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget assainissement.

La redevance assainissement et les autres recettes du budget assainissement



Les recettes du budget transport :

L'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis et d'un taux fixé par la collectivité. Depuis le 01^{er} janvier 2016 sont assujettis les employeurs de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant).

La loi de finances pour 2016 a cependant prévu un dispositif de compensation de la perte de recettes découlant de cette mesure aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT). Cette compensation est assurée par un « prélèvement sur recettes de l'Etat », versé à l'ACOSS, à répartir auprès des AOT à hauteur des pertes subies par chacune d'entre elles.

La compensation au titre du relèvement de seuil d'assujettissement au VT s'est élevée à 0,234 M€ en 2017. En 2018, cette compensation est estimée à 0,250 M€.

Le taux de VT peut être fixé, pour notre collectivité, dans la limite de 2 % (cf. DOB pour le détail de ce taux)

Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55 %.

Ainsi, les recettes issues du versement transport s'élèvent à environ 27,5 M€, montant inscrit au BP 2018.

Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Il a été prévu d'encaisser par le délégataire 2,9 M€ en 2018 contre 4,2 M€ en 2017, les raisons de la baisse sont les suivantes :

- La poursuite du glissement tarifaire vers les titres d'abonnement et une diminution des ventes des titres unitaires qui se poursuit depuis le passage à la billettique.
- La mise en place progressive de la gratuité jusqu'à sa généralisation en septembre 2018.

Les participations du Conseil Départemental

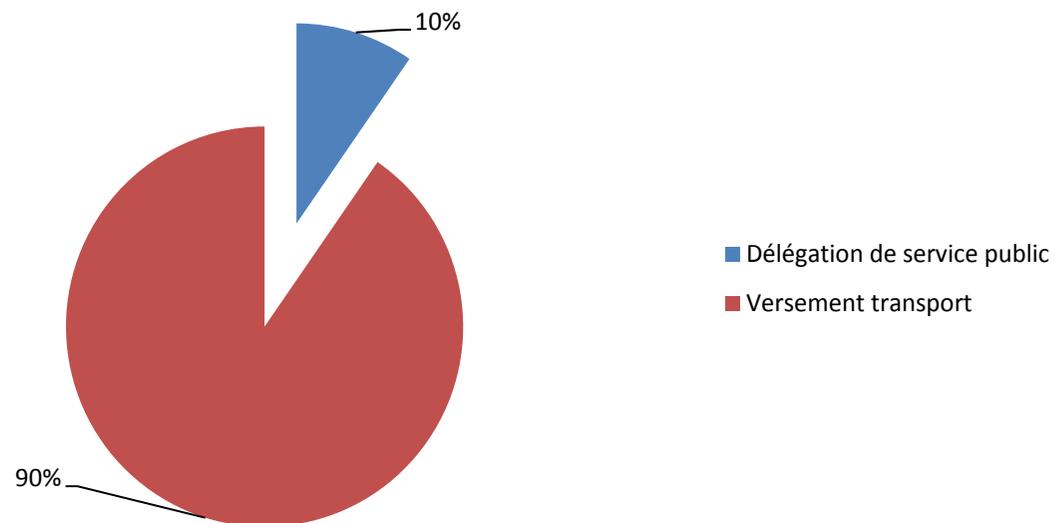
Le reversement annuel à la CUD de la Dotation globale de fonctionnement perçue par le Conseil départemental correspondra pour le transport des lycéens et des collégiens à une recette annuelle de 1,256 M€ (continuité 2017)

La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional, qui avait accompagné le retrait du Conseil départemental par une participation égale à la CUD pour les lycéens, intervient actuellement avec une participation annuelle de 530 570 € versée à la CUD.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget transport.

Les recettes de fonctionnement du budget transport



La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transport doit être inscrite, en prévision, pour 11,45 M€ contre 11,32 M€ en 2017, elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

B) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche de réelles marges de manœuvre

Conformément aux éléments de cadrage énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, et au regard de la prospective 2018-2021, un effort important de recherche d'économies sera entrepris en 2018. A cet effet, des objectifs pluriannuels précis et ambitieux ont été fixés dans le cadre de la préparation budgétaire, et sont déjà respectés pour partie en ce qui concerne le budget proposé pour 2018. La mesure de l'objectif est effectuée en tenant compte, comme seuls retraitements, des compétences transférées faisant l'objet de transferts de recettes ou de diminution de l'attribution de compensation, tels que la reprise des parcs de stationnement et la compétence tourisme.

Les charges structurelles et leur poids dans le budget

- Concernant **les dépenses du personnel communautaire (hors transport)**, la trajectoire budgétaire cible **a été fixée à – 0,75 %** en moyenne annuelle. Concernant le budget primitif 2018, elles sont prévues à hauteur de 73,949 M€ pour 2018, soit une **diminution de – 0,14 %** par rapport au budget 2017 (à périmètre constant au regard des mutualisations et reprises de compétence) **avec** une dotation de 73,930 M€. L'objectif fixé est donc partiellement atteint en 2018 (pour rappel, la cible de – 0,75 % constitue une progression moyenne de 2018 à 2021 et par ailleurs, le niveau cible a été dépassé sur la période antérieure).

A noter, par ailleurs, que les charges de personnel de la délégation de service public des transports, qui sont désormais ventilées au chapitre "dépenses de personnel" du budget transports, mais qu'il convient toujours d'individualiser, s'agissant de personnel extérieur, sont en variation prévue à la hausse de 5,83 % par application des dispositions contractuelles.

DEPENSES DE PERSONNEL				
Budget	Dotation 2017 *	Proposé BP 2018	Evolution	%
Budget Communautaire	57,095	57,459	0,364	0,64%
- transferts et mutualisations	- 3,142	- 3,258		
Budget Assainissement	4,073	4,029	- 0,045	-1,09%
Budget Ordures Ménagères	12,762	12,461	- 0,301	-2,36%
Total hors retraitements	73,930	73,949	0,018	0,025%
Total avec retraitements	70,789	70,691	- 0,098	-0,14%
Personnel délégation de transport public	21,798	23,069	1,271	5,83%

- Concernant **les subventions et contingents**, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **0 %**.

Il convient de retraiter, pour ce poste de dépenses, la réduction de l'attribution de compensation (AC) au titre des nouvelles subventions versées aux offices de tourisme (transfert de compétence) et le reversement de subventions dans le cadre du Schéma Directeur des Usages et Services numériques dont la communauté urbaine est le chef de file (dépense avec recette équivalente) pour un total 2,038 M€.

Le montant proposé au budget primitif 2018 (hors budget transport) est de 24,850 M€, la dotation de 2017 étant de 23,811 M€, soit une croissance d'inscription de 1,039 M€ au-delà de l'objectif moyen annuel de stabilité.

Cette croissance s'explique notamment par l'accompagnement de la communauté urbaine de Dunkerque dans le développement des actions qui seront mise en place par l'Espace Santé Littoral sur l'agglomération dans le cadre du Contrat Local de Santé pour un montant de 726 000 € et le développement des actions touristiques menées par l'office de Tourisme de Dunkerque pour un montant global de 125 900 €. Par ailleurs, ces augmentations devraient être en partie compensées par une réduction de la participation à la régie plaisance qui sera intégrée en décision modificative.

Subventions et participations de fonctionnement versées - en M€	Dotation 2017	BP 2018	Evol° Prop° 2018/ Dot°2017	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL	24,163	25,615	1,452	6,01%
<i>Transferts et mutualisations</i>	1,537	1,537		
<i>SDUS FEDER USMD-AGUR-VDK ==> recette equiv.</i>		0,501		
BUDGET PRINCIPAL après retraitement	22,626	23,577	0,951	4,20%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,174	0,156	- 0,018	-10,24%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,073	0,073	-	0,00%
BUDGET GEMAPI	0,938	1,044	0,106	11,29%
TOTAL hors budget transport (retraité)	23,811	24,850	1,039	4,36%
BUDGET TRANSPORT (subvention département)	0,502	0,502	- 0,000	0,00%

CHARGES DU SERVICE PUBLIC (chap 011 et article 651) en M€	Dotation 2017	BP 2018	Evol°	
			Prop° 2018/ Dot°2017 M€	%
BUDGET PRINCIPAL	26,019	26,274	0,256	0,98%
<i>Transferts et Mutualisations (ant. À 2018)</i>	- 0,500	- 0,500		
<i>avec retraitements</i>	25,518	25,774	0,256	1,00%
BUDGET ORDURES MENAGERES	18,642	18,345	- 0,297	-1,60%
BUDGET ASSAINISSEMENT	2,532	2,517	- 0,016	-0,61%
BUDGET GEMAPI	1,122	0,850	- 0,272	-24,24%
BUDGETS LOTISSEMENTS-ZAC	0,580	0,600	0,020	3,45%
TOTAL hors transport	48,895	48,586	-0,309	-0,63%
BUDGET TRANSPORTS	16,108	14,163	- 1,945	-12,08%
<i>DSP TRANSPORTS</i>	15,535	13,467	- 2,068	-13,31%
<i>Décalage décembre 2016 à janvier 2017 DSP</i>	- 1,810			
<i>avec retraitements</i>	13,725	13,956	0,231	1,68%

Ces charges sont liées pour l'essentiel à la production de service public. Un objectif d'économies a été fixé, variable en fonction des budgets, dont l'évolution à prévoir doit être différenciée en fonction de leur typologie :

Pour le budget principal : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à **- 1%**, de 2017 à 2020. Concernant l'année 2018, l'inscription prévue à ce titre est de 26,274 M€, contre 26,019 M€ inscrits en 2017, soit une augmentation de + 0,256 M€, représentant + 0,98 %. Même si un effort a été réalisé dans la maîtrise des charges récurrentes, cette croissance correspond aux assurances dommage ouvrage du stade Tribut et de la patinoire et aux charges de fonctionnement de la ruche d'entreprises.

Pour le budget ordures ménagères : Les dépenses sont liées pour l'essentiel au volume de déchets traités. L'objectif est de maintenir l'équilibre avec un minimum de financement du budget principal. Pour 2018, la dépense est prévue pour 18,345 M€, contre 18,642 M€ en 2017. Ce qui conduit à une diminution des dépenses estimée à - 1,6 % environ, au budget primitif.

Pour le budget assainissement : l'objectif est de maintenir l'équilibre. Les dépenses sont proposées pour un montant de 2,517 M€ en 2017, soit une augmentation de 0.18% par rapport à 2017.

Le budget GEMAPI : les charges à caractère général sont prévues pour 0.850 M€ contre 1,122 M€ en 2017.

Le budget transport : Au global les dépenses du budget transport sont prévues en baisse de 1.945 M€. Cette baisse doit être nuancée par une régularisation de 1.810 M€ (décalage de décembre 2016 à janvier 2017 de la part reversée au délégataire dans le cadre de la DSP). Après retraitement, les charges de la délégation de service public sont prévues en hausse de 0.231 M€

Ainsi, la trajectoire cible d'économie, évoquée en introduction, n'est pas complètement atteinte au global, avec une répartition différente par poste, pour ce budget primitif, comme l'indique le tableau ci-dessous.

BUDGET		OBJECTIF Lettre cadrage	Dotation 2017	Objectif	BP 2018	Ecart Obj. BP	Evolution constatée / 2017	
							en €	en %
CHARGES DE SERVICE PUBLIC	PRINCIPAL		26 018 649	25 763 465	26 274 418	510 952	255 769	0,98%
	<i>Transferts et Mutualisations (ant. A 2018)</i>		-500 274	-500 274	-500 274			
	<i>Nouveaux Transferts et Mutualisations 2018</i>							
	<i>hors retraitements</i>		26 018 649	25 763 465	26 274 418	510 952	255 769	0,98%
	<i>avec retraitements</i>	-1,00 %	25 518 375	25 263 191	25 774 144	510 952	255 769	1,00%
	ORDURES MENAGERES		18 642 017	18 642 017	18 344 669	-297 348	-297 348	-1,60%
	ASSAINISSEMENT		2 532 075	2 532 075	2 516 550	-15 525	-15 525	-0,61%
	TRANSPORTS (hors DSP)		573 354	573 354	595 663	22 309	22 309	3,89%
	GEMAPI		1 121 900	1 121 900	850 000	-271 900	-271 900	-24,24%
	ZAC LOON PLAGE		580 000	580 000	600 000	20 000	20 000	3,45%
<i>hors retraitements</i>		23 449 346	23 449 346	22 906 882	-542 464	-542 464	-2,31%	
<i>avec retraitements</i>	0 %	23 449 346	23 449 346	22 906 882	-542 464	-542 464	-2,31%	
<i>hors retraitements</i>		49 467 995	49 212 811	49 181 300	-31 512	-286 695	-0,58%	
<i>avec retraitements</i>		48 967 721	48 712 537	48 681 026	-31 512	-286 695	-0,59%	
SUBVENTIONS	PRINCIPAL		24 163 491	24 664 201	25 615 183	950 982	1 451 692	6,01%
	<i>SDUS FEDER USMD-AGUR-VDK ==> recette equiv.</i>			-500 710	-500 710		-500 710	
	<i>Transferts et Mutualisations (ant. A 2018)</i>		-1 537 372	-1 537 372	-1 537 372			
	ORDURES MENAGERES		173 940	173 940	156 123	-17 817	-17 817	-10,24%
	TRANSPORTS (hors DSP)		502 203	502 203	502 202	-1	-1	0,00%
	ASSAINISSEMENT (+ Amicale 012)		73 100	73 100	73 100	0	0	0,00%
	GEMAPI		938 100	938 100	1 044 000	105 900	105 900	11,29%
<i>hors retraitements</i>		25 850 834	26 351 544	27 390 608	1 039 064	1 539 774	5,96%	
<i>avec retraitements</i>	0,00 %	24 313 462	24 313 462	25 352 526	1 039 064	1 144 963	4,27%	
PERSONNEL	PRINCIPAL		57 095 199	56 806 797	57 459 048	652 251	363 849	0,64%
	<i>Garage 9/12 en 2017==> correct. AC</i>		-348 750	-465 000	-465 000			
	<i>Transferts et Mutualisations (ant. A 2018)</i>		-2 792 800	-2 792 800	-2 792 800			
	ORDURES MENAGERES		12 761 660	12 665 948	12 460 769	-205 179	-300 891	-2,36%
	ASSAINISSEMENT		4 073 300	4 042 750	4 028 706	-14 044	-44 594	-1,09%
	TRANSPORTS (DSP pour info)		21 798 207	21 634 720	23 069 347	1 434 627	1 271 140	5,83%
	<i>hors retraitements</i>		73 930 159	73 515 494	73 948 523	433 029	18 364	0,02%
<i>avec retraitements</i>	-0,75 %	70 788 609	70 257 694	70 690 723	433 029	-97 886	-0,14%	
TOTAL hors retraitements			149 248 988	149 079 850	150 520 431	1 440 581	1 271 443	0,85%
TOTAL avec retraitements		-0,55 %	144 069 792	143 283 694	144 724 275	1 440 581	654 483	0,45%

- **Les frais financiers** affichent une nouvelle baisse de -5.68 % de dotation 2017 à budget primitif 2018.

La baisse de frais financiers est donc de 0.558M€. La stratégie de "variabilisation de la dette" mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements principalement à taux variable, afin de profiter pleinement des taux courts monétaires historiquement bas, permet de réduire le coût de la dette de manière significative sur l'année 2018 (Ces frais financiers sont constatés déduction faite des produits financiers, liés aux opérations de gestion active de la dette).

CHARGES FINANCIERES NETTES (déduction faite des produits financiers)

CHARGES FINANCIERES BUDGET	Dotation 2017	BP 2018	Evolution en M€	Evolution en %
BUDGET PRINCIPAL	5,842	5,482	-0,360	-6,16%
frais financiers	6,613	6,130	-0,483	
produits financiers	0,772	0,648	-0,123	
BUDGET ASSANISSEMENT	0,622	0,593	-0,029	-4,70%
frais financiers	0,660	0,625	-0,035	
produits financiers	0,038	0,032	-0,006	
BUDGET ORDURES MENAGERES	3,083	2,924	-0,159	-5,16%
frais financiers	3,622	3,402	-0,219	
produits financiers	0,538	0,478	-0,060	
BUDGET TRANSPORT	0,269	0,252	-0,017	-6,37%
frais financiers	0,269	0,252	-0,017	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
BUDGET GEMAPI	0,000	0,008	0,008	#DIV/0!
frais financiers	0,000	0,008	0,008	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL	9,816	9,258	-0,558	-5,68%

La dette et sa gestion, auxquelles sont liés les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

- Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 12,871 M€ au BP 2018. Elle était de 12,777 M€ en 2017. Elle ressort donc en légère hausse

- La solidarité envers les communes

L'Attribution de Compensation (AC), qui, pour rappel, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (remplacée par la fiscalité professionnelle unique depuis 2011) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Lorsque le montant du solde historique des flux croisés de ressources fiscales est supérieur au cumul des coûts nets des ressources transférées, l'AC est dite négative et c'est à la commune de verser cette attribution à la communauté.

Sur le territoire communautaire, le solde de l'AC est globalement positif et ce reversement aux communes est estimé pour 2018 à 122 650 234 € en net. Il est en hausse de 97 K€ par rapport à 2017. Cette légère variation provient de régularisations opérées suite aux calculs de coûts de services mutualisés et utilisation de service commun.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est une dotation versée par les établissements publics de coopération (EPCI) à Fiscalité Unique (FU) au profit de leurs communes membres en fonction de certains critères de solidarité.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, afin de permettre une lisibilité dans l'évolution de la DSC pour la période 2016-2020 tant pour les communes que pour la CUD, et dans une logique d'équilibre dans la répartition des ressources, il est prévu que la DSC classique sera abondée chaque année d'un pourcentage de la variation de la fiscalité économique (Cotisation sur la Valeur Ajoutée Economique + Cotisation Foncière des Entreprises) au regard des conditions d'évolution de la structure des finances locales.

Dans ce cadre, le budget primitif 2018 intègre une hypothèse de reversement de 25% de la variation annuelle moyenne lissée de la fiscalité économique (CET) des 3 dernières années qui conduit à une augmentation de 1 145 727 € entre 2017 et 2018. Les modalités définitives de progression et de répartition de la DSC 2018 seront arrêtés au cours du premier semestre 2018.

En outre, la DSC classique est diminuée du solde relatif au FPIC, selon le régime de droit commun, assigné à chaque commune. En contrepartie, la CUD prend en charge la totalité du FPIC (CUD + Communes). Le montant du FPIC intégré dans la DSC est estimé à - 5,32 M€ pour 2018.

C'est pourquoi, le montant de la DSC reversée aux communes est affiché à 43 445 963 €.

Cette DSC classique est complétée d'une DSC « exceptionnelle » pour le financement des aléas (en 2017 les dépenses liées à la sécurité des événements) et des communes en difficulté. Ces modalités seront également discutées au cours du premier semestre 2018 avec les communes.

S'agissant de l'enveloppe exceptionnelle, son montant sera arrêté en juin 2018. Il pourrait s'établir à 500 000 € comme en 2017 répartie une fois encore à hauteur de 400 000 € pour la sécurisation des manifestations communales et communautaires, d'une part, et 100 000 € au titre d'une éventuelle aide à une commune en difficulté, d'autre part.

C) Les soldes d'épargne

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2017, l'épargne brute prévisionnelle de la communauté urbaine s'élevait à 38,603 M€ (hors 15,3 de recette contentieux). Au BP 2018, elle est prévue pour **51,262 M€, soit une augmentation attendue de 12,659 M€, tous budgets confondus (effet terminal méthanier).**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2017, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 49,845 M€ (hors 15,3 de recette contentieux) et celle prévue au BP 2018 est de **61,695 M€, soit + 11,851 M€.**

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2017 à 10,373 M€ (hors 15,3 de recette contentieux). En 2018, elle peut être prévue à hauteur de **24,140 M€, soit + 13,767 M€.**

3) L'analyse de la section d'investissement

A - Nature et poids des dépenses d'équipement

Conformément à la prospective financière 2016-2020 actualisée en fonction des différents éléments relatifs à la santé financière de la collectivité, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait, en théorie, se situer cette année à un niveau d'enveloppe de **85 M€** environ. Pour rappel, le THNS est exclu de cette enveloppe dans la mesure où il s'autofinance.

Afin de financer la totalité des investissements prévus pour 2018, en supposant un taux de réalisation de 100 %, une enveloppe de 175 M€ serait nécessaire, dont 25 M€ pour le THNS, soit un total de **150 M€ hors THNS**.

Un examen des différents projets et de leur faisabilité sur l'exercice sera nécessaire afin de permettre de coller davantage à la réalité financière issue des objectifs de la prospective.

Ces dépenses d'équipement sont reprises en très grande partie dans le plan pluriannuel de la collectivité.

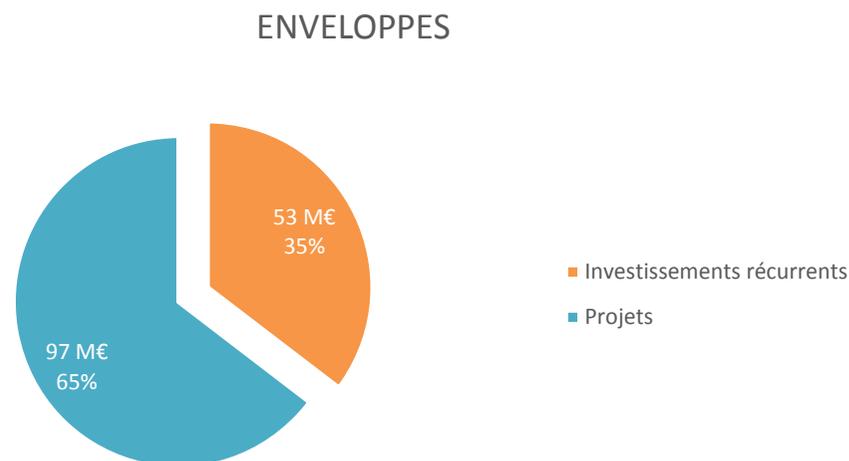
Plan pluriannuel des investissements :

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

- L'enveloppe de **gestion fixe** qui regroupe les investissements récurrents
- L'enveloppe **projets** qui regroupe les investissements non récurrents

=> LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR ENVELOPPE (en M €)



1- L'enveloppe dite de "**gestion fixe**" regroupe les **investissements récurrents** consacrés en majorité aux services publics urbains. Cette enveloppe représente 35 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

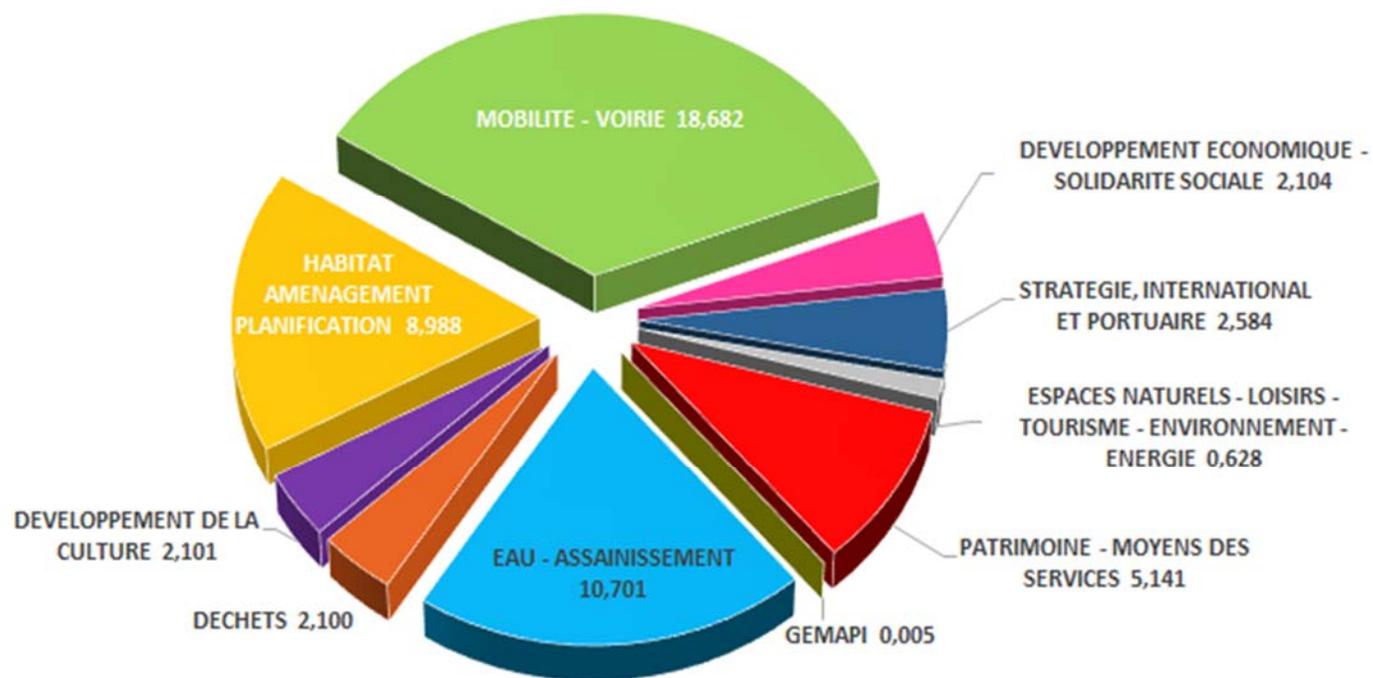
Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- la collecte et traitement des ordures ménagères,
- l'assainissement,
- les transports,
- l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- les travaux dans les bâtiments communautaires,
- les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Les investissements de l'enveloppe de **gestion fixe**, qui totalisent **53 M€**, peuvent être répartis selon les thématiques suivantes :



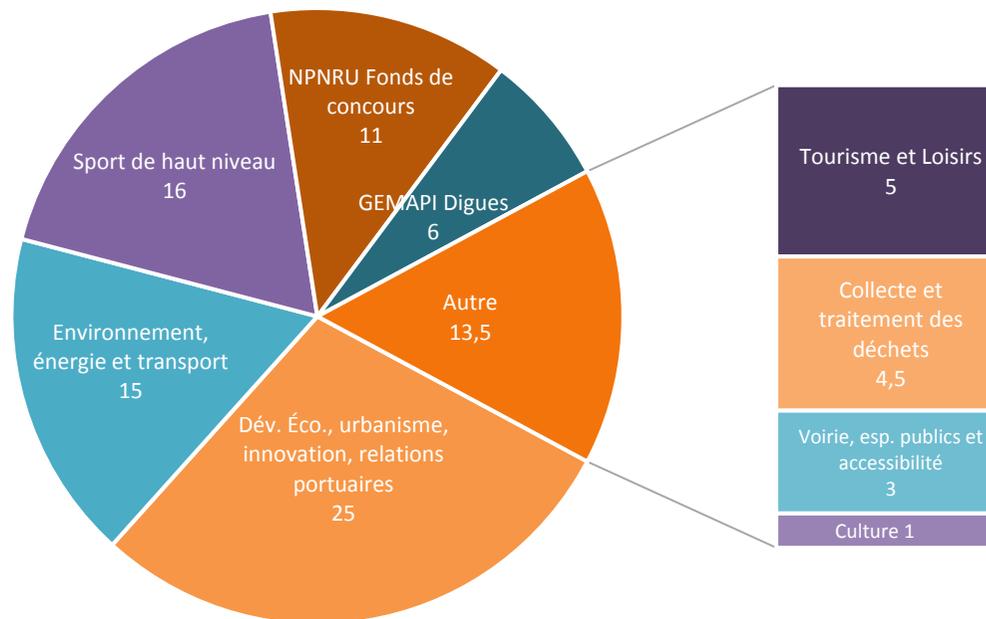
Pour rappel, depuis 2017, la majorité de ces investissements (70 % soit 37,521 M€) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP) pour la période 2017 – 2020.

Ces AP / CP sont entérinés par une délibération distincte prise par le Conseil Communautaire.

2- L'enveloppe dite "**projets**" regroupe les **investissements non récurrents** et permet de financer des **projets uniques** gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente 97 M€ soit 65 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le THNS n'est pas comptabilisé dans cette enveloppe.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2018 :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

Ce plan pluriannuel d'investissement aboutit à une enveloppe globale de 510 millions d'euros, répartis annuellement sur la période 2016-2020.

Cette enveloppe est supérieure à l'objectif ciblé par la prospective, à savoir 418 M€, et fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des projets dans le temps, et de la capacité effective à leur mise en œuvre.

Il convient de préciser, par ailleurs, qu'une autorisation de programme sera votée parallèlement à ce budget par le biais d'une délibération spécifique.

Elle concerne les Véloroutes, en remplacement de quatre opérations qui étaient financées par le biais de l'enveloppe projets du plan pluriannuel des investissements.

B - Mode de financement des investissements

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, l'emprunt étant de nouveau utilisé comme variable d'ajustement.

Pour 2018, comme abordé lors de l'examen de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** est prévue à hauteur de **51,262 M€**, soit une augmentation attendue de 12,659 M€, tous budgets confondus.

Au budget primitif 2018, les **subventions et dotations** sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de **15,095 M€** contre 15,273 M€ au budget 2017. Il convient de rappeler que, comme les autres années, ce chiffre évoluera nécessairement au fil de l'eau, à réception des arrêtés de subventions octroyées par les partenaires financeurs.

Par conséquent, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'**emprunts** nouveaux s'établirait à **109,410 M€** sur la base d'un taux de réalisation des investissements à 100 %. Il était de 53,491 M€ en 2017. L'emprunt encaissé sera, une fois encore, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

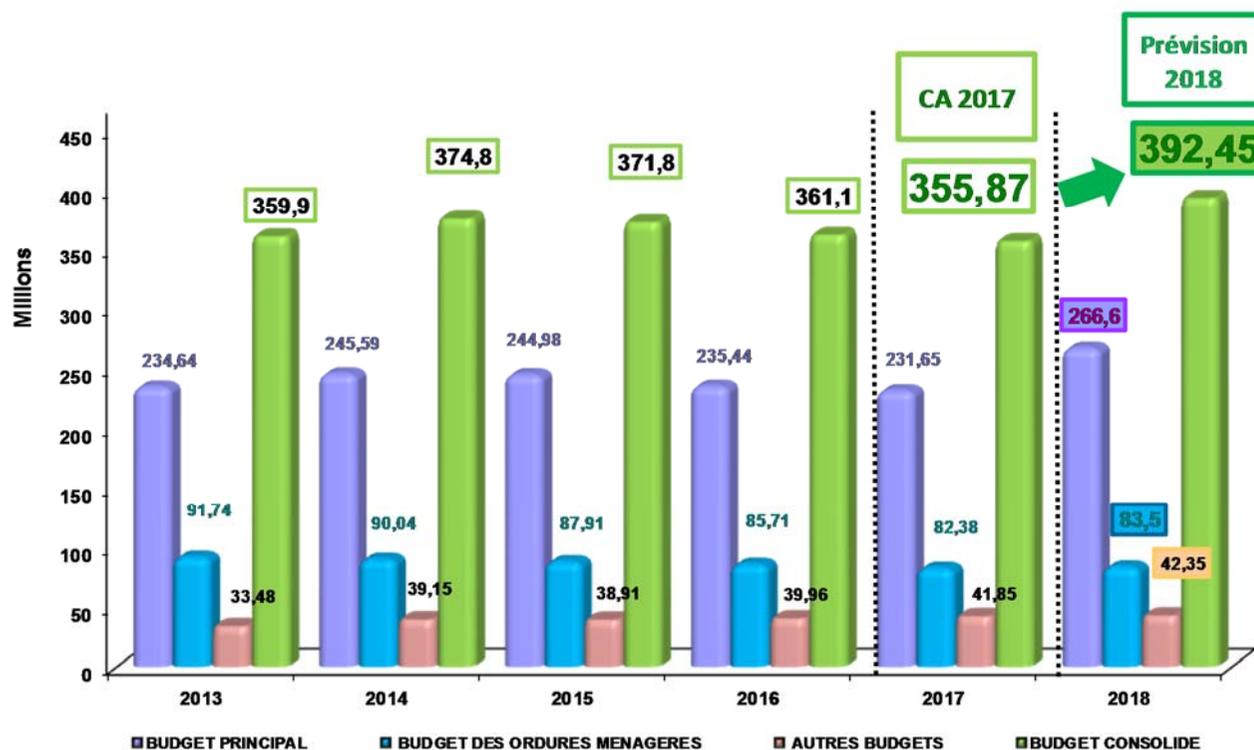
L'analyse de l'endettement fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant.

C - La dette et sa gestion

La dette globale de la communauté urbaine de dunkerque s'affiche au total à 355.87 M€ au 31/12/2017 (hors dette récupérable ; hors dettes comptes 165-168). Elle est composée essentiellement de la dette bancaire pour 349,82 M€ et d'autres dettes (kursaal, dette Agence de l'eau non récupérable) pour 6.05M€. **Celle-ci pourrait évoluer à la hausse (+10.28%) au cours de l'année 2018, et s'afficher 392.45 M€ au 31/12/2018** selon le scénario détaillé ci-après.

EVOLUTION DE LA DETTE PROPRE GLOBALE Période 2013 -2018

(hors dette récupérable ; hors dette comptes 165 -1676 -168)



Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif intégrant notamment un volume d'investissements de 136.79M€ (hors THNS) le besoin d'emprunts nouveaux s'établit à 111.68M€.

Toutefois, l'évolution de l'endettement est directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Dès lors, sur la base d'un montant annuel moyen d'investissement attendu autour de 85 M€ sur la période 2016-2020 (hors THNS), permettant de préserver une situation financière compatible avec la poursuite des politiques nécessaires au développement du territoire, le besoin de financement par emprunt devrait être de l'ordre de 62.07M€, conduisant à une variation positive de la dette de +36.57M€, déduction faite du remboursement de la dette.

L'endettement consolidé global (dette bancaire + autres dettes ; hors dette récupérable) pourrait donc atteindre 392.45 M€ au 31/12/2018 (contre 355.87M€ au 31/12/2017).

De manière plus détaillée, le budget principal serait le principal contributeur de l'évolution à la hausse de la dette (+ 34.95M€). La dette totale des budgets annexes évoluerait de manière limitée (+1.62M€).

Evolution de la dette du budget principal

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 - 168)						
DETTE BANCAIRE*	228 678 282	98,72%	263 970 782	99,02%	35 292 500	15,43%
DETTE KURSAAL	2 967 920	1,28%	2 625 248	0,98%	-342 672	-11,55%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	231 646 202	100,00%	266 596 030	100,00%	34 949 828	15,09%

Evolution de la dette des budgets annexes

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	24 171 079	88,69%	24 313 536	87,48%	142 457	0,59%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	3 081 521	11,31%	3 478 508	12,52%	396 987	12,88%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	27 252 600	100,00%	27 792 044	100,00%	539 444	1,98%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	<i>3 823 600</i>		<i>3 476 000</i>		<i>-347 600</i>	<i>-9,09%</i>
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	82 377 912	100,00%	83 503 278	100,00%	1 125 366	1,37%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	82 377 912	100,00%	83 503 278	100,00%	1 125 366	1,37%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	14 596 729	100,00%	13 926 712	100,00%	-670 017	-4,59%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT	14 596 729	100,00%	13 926 712	100,00%	-670 017	-4,59%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE		#DIV/0!	627 995	100,00%	627 995	#DIV/0!
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	-	#DIV/0!	627 995	100,00%	627 995	#DIV/0!
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	349 824 002	98,30%	386 342 303	98,44%	36 518 301	10,44%
DETTE KURSAAL	2 967 920	0,83%	2 625 248	0,67%	-342 672	-11,55%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	3 081 521	0,87%	3 478 508	0,89%	396 987	12,88%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES	355 873 443	100,00%	392 446 058	100,00%	36 572 616	10,28%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (9 850 000€ au 31/12/2017 et 11 820 000 € au 31/12/2018)

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Informations relatives aux produits structurés :

Malgré un encours significatif aux produits structurés représentant encore 16.51 % de l'encours total (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits dans les documents budgétaires et annexes), mais en constante diminution depuis 2011 (- 55%), la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît totalement sécurisée dans la mesure où près de 90% des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque.

En outre, le coût de la dette structurée bénéficie toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen au terme de l'exercice 2017 à 3.63% (prévu fin 2018 à 3.60%). La réduction de l'encours de la dette structurée se poursuivra, et s'affichera à 50.2 M€, représentant 13% de l'encours total estimé au terme de l'année 2018.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ^{(1) (2)}

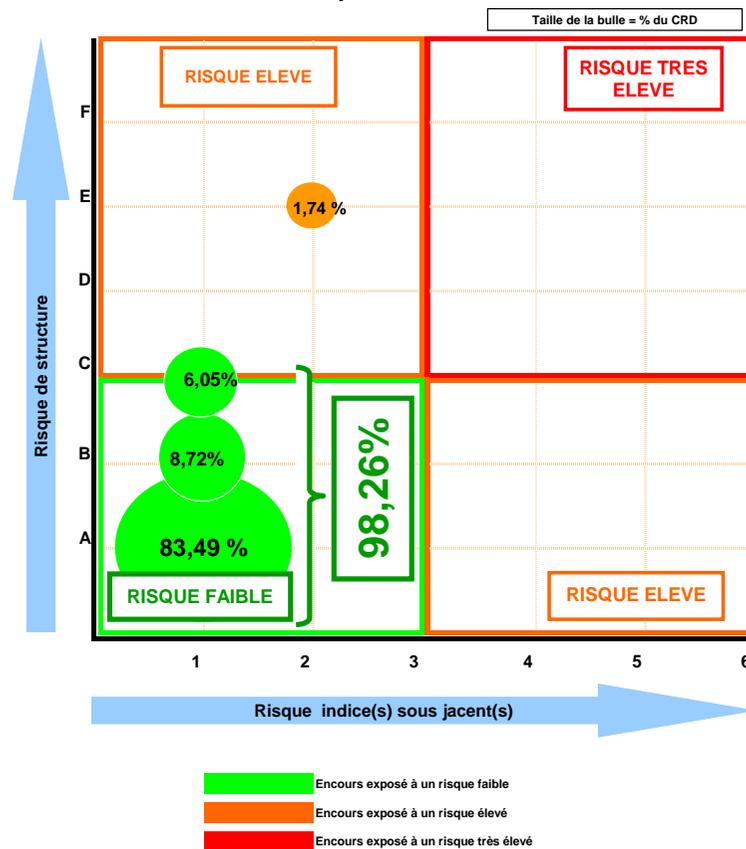
ENCOURS AU 31/12/2017	349 824 002 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats		
FINANCEMENTS CLASSIQUES	292 069 236 €	83,49%	58	TAUX FIXE	54,44%
dont encours à taux fixe classique	151 928 850 €	43,43%	35	dont taux fixe classique	43,43%
dont encours à taux variable classique	125 154 477 €	35,78%	20	dont taux fixe structuré	11,01%
dont encours à taux variable classique couvert	14 985 910 €	4,28%	3	TAUX VARIABLE	45,56%
FINANCEMENTS STRUCTURES	57 754 766 €	16,51%	13	dont taux variable classique	35,78%
dont encours structurés à risque faible	51 672 187 €	14,77%	12	dont taux variable couvert	4,28%
dont encours structurés à risque élevé	6 082 578 €	1,74%	1	dont taux variable structuré	5,49%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0		
TOTAL	349 824 002 €	100%		TOTAL	100%

(1) Données au 31/12/2017 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (9 850 000 € au 31/12/2017)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque la dette est positionnée presque exclusivement (98.26%) sur un "RISQUE considéré comme FAIBLE" au terme de l'année 2017. Cette situation s'améliora encore au terme de l'année 2018 au regard de l'amortissement naturel des encours structurés avec une dette qui pourrait être positionnée à 98.60% sur un "RISQUE considéré comme FAIBLE"

Matrice de risque Charte de Bonne Conduite



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

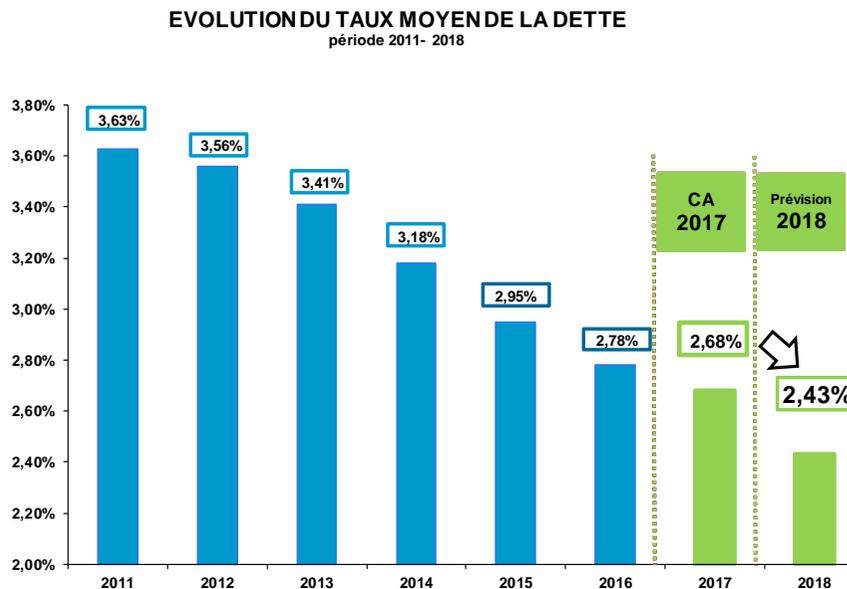
Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué. Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière (même négatifs depuis 2015), **la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements exclusivement à taux variable. **Celle-ci permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.**

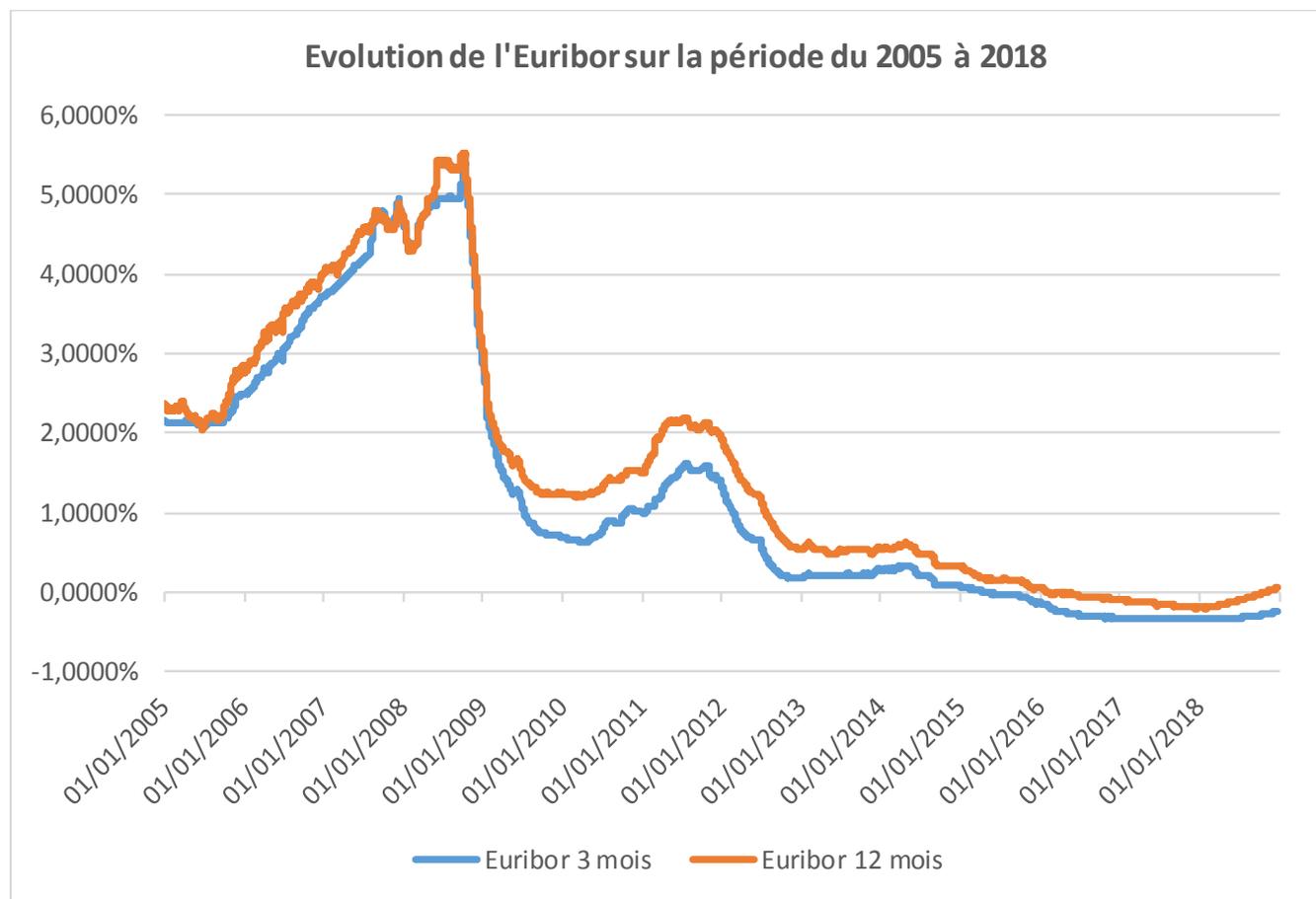
En effet, le coût de la dette bancaire reste toujours aussi attractif, au terme de l'année 2017, avec un taux moyen de nouveau à la baisse, à 2.68% (contre 2.78% au 31/12/2016), pour une durée de vie résiduelle¹ de 14 ans 1 mois et une vie moyenne résiduelle² de 8 ans et 1 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.
Le taux moyen devrait encore diminuer, anticipé à 2.43% au terme de l'année 2018.



1 **La Durée de Vie Résiduelle** : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

2 **La Durée de Vie Moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

En effet, les collectivités devraient bénéficier de conditions financières encore exceptionnelles en 2018 notamment sur les taux variables qui resteront extrêmement bas, même négatifs (Moyenne euribor 3 et 12mois respectivement anticipées en 2018 : -0.29% et -0.08%).



Les recommandations vont donc encore dans le sens de la continuation de la souscription des nouveaux financements principalement orientée vers des emprunts à taux variables.

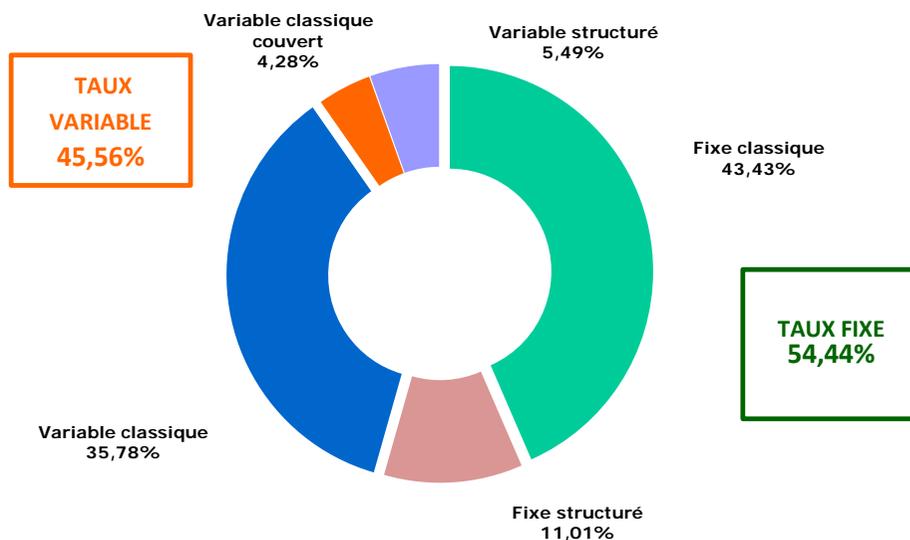
La stratégie de variabilisation de la dette évoquée ci-avant, a permis de rééquilibrer la structure de la dette.

La part à taux fixe de l'encours reste majoritaire, mais en baisse de 3.62%, au terme de l'année 2017 à 54.44% (dont 43.43% à taux fixe classique et 11.01% à taux fixe structuré) contre 58.06% au 31/12/2016.

La dette à taux variable s'affiche donc en nette progression et s'élève à 45,56% de l'encours total (dont 35.78% à taux variable classique, 4.28% à taux variable couvert et 5.49% à taux variable structuré) contre 41.94% au 31/12/2016.

L'objectif 2017 d'une structure de dette orientée à 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable est donc atteint, contribuant ainsi à l'optimisation du coût de la dette recherchée.

RISQUE DE TAUX après opérations de couverture (% encours) au 31/12/2017



un emprunt est classé dans la catégorie :

Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type 4.49%- 2*(CMS EUR 10ans- CMS EUR 1an). Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

Toutefois, compte tenu de la part croissante de l'encours à taux variable en perspective sur le budget principal, mais aussi sur les budgets annexes, notamment ceux de l'assainissement et du transport, les recommandations en matière de gestion active de la

dette vont aussi dans le sens de la mise en place d'instruments de couverture (cap ou tunnel assurant un taux plafond maximum) sur certains emprunts à taux variable.

L'objectif sera de continuer à profiter du niveau historiquement bas des taux courts monétaires sur la majeure partie de la dette, tout en se prémunissant de la possible hausse des taux qui pourrait intervenir à moyen terme, et ainsi assurer une certaine stabilité des frais financiers.

L'incorporation de la dette long terme à taux fixe n'est pas exclue totalement, si les conditions s'avéraient performantes, afin de profiter encore des conditions historiquement basses sur les taux longs.

Cette stratégie globale devrait permettre de conserver une structure de dette équilibrée sur le budget principal (objectif : 50% à taux fixe et 50 % à taux variable), et une structure de dette plus sécurisée sur les budgets annexes (objectif : part majoritaire d'encours à taux fixe et à taux variable couvert).

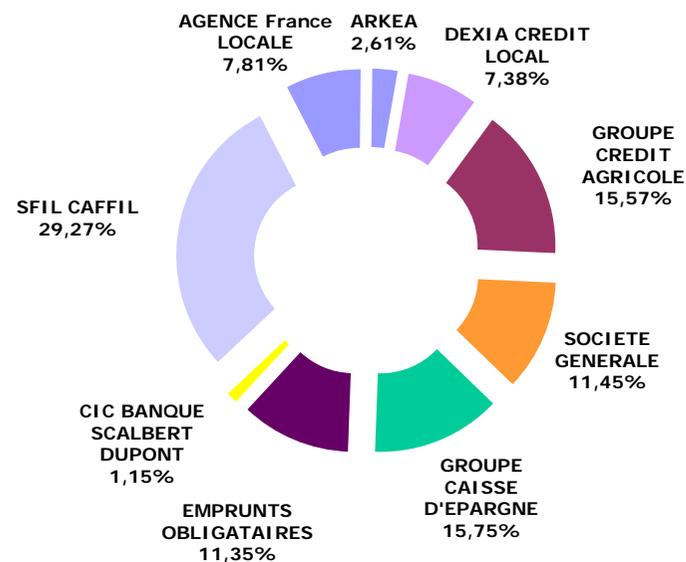
La Communauté Urbaine de Dunkerque bénéficiera toujours en 2018 d'un accès important à la liquidité externe, et de conditions de financement toujours favorables, au regard notamment de la concurrence importante entre prêteurs, mais aussi de sa qualité de signature.

Dans un contexte de taux historiquement bas qui perdura sur l'année 2018, le coût de la dette bancaire devrait rester toujours aussi attractif, avec un taux moyen de la dette à la baisse, estimé à 2.43% au terme de l'année, pour une durée de vie résiduelle de 15 ans et 2 mois, et une durée de vie moyenne de 8 ans et 10 mois.

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 71 contrats d'emprunt (dont 5 emprunts revolving), ainsi que de 25 swaps¹. Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur correctement diversifiée et équilibrée à la date du 31/12/2017.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2017	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	102 395 378 €	29,27%	22
GRUPE CREDIT AGRICOLE	54 465 902 €	15,57%	11
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	46 936 916 €	13,42%	13
SOCIETE GENERALE	40 040 576 €	11,45%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	39 700 000 €	11,35%	6
AGENCE France LOCALE	27 329 593 €	7,81%	4
DEXIA CREDIT LOCAL	25 808 668 €	7,38%	4
ARKEA	9 135 621 €	2,61%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	4 011 347 €	1,15%	1



¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.